

**PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
LORS DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2023**

**1/ Compte-rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu de la réunion du 9/06/2023 est validé à l'unanimité.

**2/ Groupement de commandes CAPSO- défibrillateurs :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents valide l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs proposé par la CAPSO.

**3/ Illuminations : Présentation devis :**

Le démarrage aura lieu le 9 décembre. Monsieur EVRARD est en charge des préparatifs. Monsieur le Maire demande la présence et la participation de l'ensemble du Conseil Municipal. Il donne lecture du devis qui s'élève à 5467 € HT.

**4/ Devis Repro-it pour la protection des données :**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité de ses membres présents la proposition faite par la Société It & You relative à la sauvegarde, la protection et la sécurisation des données informatiques en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La prestation proposée comprend :

- La location du serveur (65 €HT), l'anti-spam (11 € HT), l'anti-virus (7 € HT) et la sauvegarde (6 € HT) soit un montant mensuel de 89 € HT par poste informatique, pour une durée de 63 mois ;
- Un forfait installation et paramétrage de 280 € HT.

Seul l'ordinateur principal est concerné pour l'instant par cette prestation.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'ensemble des démarches relatives à cette décision.

**5/ Contrat logiciels Mairie :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents valide le renouvellement de contrat avec la Société BERGER LEVRAULT pour la fourniture, la maintenance et la formation des logiciels Mairie de la gamme MILORD (comptabilité, paie, élection, population, état-civil etc..). Le Montant annuel HT pour les logiciels s'élève à 2889 € HT et 321 € HT pour la maintenance et la formation.

**6/ Contrat assurance risques statutaires agent CNRACL :**

Le Contrat assurance -risques statutaires des agents relevant de la CNRACL étant arrivé à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide son renouvellement au taux de 7,39 % de la masse salariale concernée.

**7/ Contrat entretien de la pompe à chaleur de la maternelle :** n'ayant pas la proposition, la question est reportée.

**8/ Convention AXA assurances :**

La Société AXA souhaite réaliser une réunion publique pour présenter ses produits à la population et sollicite la commune pour la réalisation d'une information publique auprès de ses administrés et le prêt d'une salle.

Le Conseil municipal donne son accord et valide la convention. Il donne pouvoir à monsieur le Maire pour la signer.

Il précise que le même accord sera donné dans le cadre d'une demande similaire d'un concurrent.

## **9/ Décisions modificatives BP 2023 :**

Au vu de l'insuffisant de crédits, sur demande de la Trésorerie et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de modifier le BP 2023 ainsi qu'il suit :

### **Section fonctionnement dépenses :**

#### **Chapitre 011 Charges à caractère général : - 5750 €**

-Article 615231 : Entretien et réparations voiries : - 5750 €

#### **Chapitre 014 Atténuation de produits : + 2850 €**

-Article 7391178-Autres restitution Dégrèvement contribution directe : + 2850 €

#### **Chapitre 67 Charges exceptionnelles : + 2900 €**

-Article 6745 -Subvention aux personnes de droit privé : + 2900 €

#### **Chapitre 023 virement à la section d'investissement : +15 000 €**

### **Section fonctionnement recettes :**

#### **Chapitre 042 opération ordre transfert entre section : : + 15 000 €**

-Article 777 : quote-part subvention investissement transférable au compte de résultat : + 15 000 €

### **Section investissement Dépenses :**

#### **Chapitre 040 Opération d'ordre transfert entre sections : + 15 000 €**

-Article 13932 Subvention transférable au compte résultat amendes de police : + 15 000 €

### **Section investissement Recettes :**

#### **Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : : + 15 000 €**

## **10/ Âge d'attribution des colis des Aînés :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de fixer l'âge d'attribution des colis des Aînés à 64 ans. (Maintien à 63 ans pour ceux qui l'ont eu l'an dernier, environ 9 personnes).

Ce colis est destiné aux personnes à la retraite, la notification de celle-ci pourra être demandée.

72 personnes seules et 53 couples sont concernés.

## **11/ Informations et questions diverses :**

-a/ Air liquide : projet d'Artagnan : Le projet a pour objectif de capter le CO2 émis sur les sites d'EQIOM à Lumbres et Chaux et Dolomies (Groupe Lhoist) à Réty. Le CO2 capté serait transporté par canalisation souterraine jusqu'à un terminal sur le port de Dunkerque et acheminé par bateaux jusqu'à un site de séquestration en Mer du Nord. Dans le projet, la canalisation passe sur le territoire de la Commune. Le Conseil Municipal est donc consulté pour avis. Monsieur le Maire remet au Conseil, le tracé ainsi que le QR code permettant de télécharger le dossier pour lui permettre d'étudier le projet.

-b/Travaux rue de Tournehem : Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement de la rue de Tournehem comprenant des travaux d'aménagement sécuritaire, d'accès pompier, de gestion des eaux pluviales. Il remet au Conseil le Devis. Ces travaux pourraient être subventionnés dans le cadre du MMU (maintenance en milieu urbain) du Département, de la DETR, des amendes de police, du Fonds de concours de la CAPSO.

-c/ Parcours Emploi Compétences : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité le renouvellement du contrat PEC de M. LEROY auprès de Monsieur le Sous-Préfet et de Pôle Emploi et qu'il est en attente de réponses.

-d/ Repas Noël des enfants : Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire concernant le repas qui sera organisé le 14 décembre à la Maison des loisirs pour les enfants.

-e/ Marché de Noël : Il aura lieu le 16 décembre avec une arrivée du Père Noël à 15 h. Madame Brienne est chargée de son organisation. Monsieur le Maire demande la mobilisation de tous.

-f/ Salon des Maires : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'achat de buts de foot avec oreilles et filets à l'occasion du salon des Maires pour un montant de 1300 € 70.

-g/ Cérémonies et festivités : Monsieur le Maire fait état des différentes cérémonies et festivités à venir. Le samedi 9 décembre démarrage des illuminations de Noël avec vin chaud et chocolat chaud offerts. Le Marché de Noël du samedi 16 décembre. La distribution des colis aura lieu le 23 décembre. La cérémonie des vœux le 27 janvier.

-h/ Prime aux agents anti-inflation : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Décret n° 2023-1006 en date du 31 octobre 2023 donne la possibilité aux collectivités territoriales (sans obligation) de mettre en œuvre une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents dont la rémunération mensuelle brute n'excède pas 3250 €. Il fait état des conditions de mise en œuvre.

La Secrétaire de séance,  
Ingrid BRIENNE.



Le Maire de Nordausques,  
Gilles DEBOVE.



